

L'AUTONOMIE ET LA PRISE DE DÉCISION

Avant-propos

Autodétermination, autonomie décisionnelle, reprise du pouvoir : ces principes sont centraux dans l'approche SRA et soutenir la personne accompagnée dans la prise de ses propres décisions fait partie intégrante de l'accompagnement. Ces principes peuvent sembler aller de soi dans une société où la responsabilité individuelle est mise de l'avant et où la prise de ses propres décisions par l'individu est le trait marquant de cette responsabilité. Cependant, la non reconnaissance de l'autonomie de certaines populations est au cœur des revendications historiques qui visent à diminuer les inégalités sociales et créer de l'égalité. Concrètement, l'application de ces principes ne va donc pas de soi.

Les populations susceptibles d'avoir besoin d'un programme SRA peuvent être touchées de front par cette non reconnaissance de leur autonomie. Par exemple, les femmes avec une expérience d'itinérance ont souvent vécu des rapports de domination et d'abus de la part des hommes, parfois depuis leur jeune temps. Les jeunes hommes et femmes qui sont passé·e·s par les centres jeunesse auraient vécu aussi des rapports d'autorité et d'encadrement laissant peu de place au développement de leur autonomie. Les personnes sur l'aide sociale se plaignent souvent d'être infantilisées et de ne pas être reconnues comme étant en mesure de prendre leurs propres décisions de manière éclairée. Les personnes diagnostiquées avec un problème de santé mentale font une critique semblable de la psychiatrie, leur propre condition pouvant être vue comme un obstacle en soi limitant leur capacité à raisonner de manière indépendante. Les personnes vieillissantes peuvent également se retrouver dans une position d'infantilisation institutionnalisée. Et les personnes en situation d'itinérance, hommes et femmes, peuvent se plaindre du manque d'autonomie dans certains refuges et centres d'hébergement.

Face à ces personnes (et en sachant que certaines personnes peuvent avoir plusieurs de ces identités en même temps), l'orientation de l'action de l'État est de les traiter comme des personnes « minoritaires » qui ont besoin qu'on prenne les décisions à leur place, pour leur propre bien. Certain·e·s intervenant·e·s sur le terrain ont toujours adopté une position favorisant l'autonomie décisionnelle, parfois contre vents et marées, et ce, malgré les programmes mis en place qui sont orientés dans le sens contraire. Cependant, pour beaucoup, reconnaître dès le départ cette autonomie constitue un changement radical de cap et exige souplesse, tolérance, compréhension et surtout du temps dont on ne dispose pas nécessairement. Pour les personnes accompagnées, se voir dans l'obligation de prendre ses propres décisions et de mener sa propre vie peut constituer également une rupture avec ce qu'elles ont connu auparavant, donnant lieu à des craintes et à un sentiment d'incapacité.

Ces enjeux ont été centraux dans les témoignages des personnes rencontrées, tant accompagnées qu'accompagnatrices. Dans la prochaine section, nous faisons état de leurs positions et commentaires, revenant par la suite, en conclusion, aux questions que ces témoignages soulèvent.



© Siora Photography sur Unsplash

LE POINT DE VUE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

« *C'est la première fois [...] que je me sens autonome* »

Les personnes accompagnées rencontrées nous ont fait part de leur volonté d'être autonomes et peuvent exprimer de la fierté en ayant choisi leur propre logement, en payant leurs factures, en prenant leurs rendez-vous, en étant sélectives dans leurs relations sociales ou, de façon plus générale, en menant leur vie comme bon leur semble.

Cependant, elles peuvent aussi ressentir un manque de confiance en leur capacité décisionnelle en raison d'expériences vécues, de traumatismes, ou de « mauvais choix » de vie effectués dans le passé, et s'en remettre aux personnes accompagnatrices pour que ces dernières les conseillent dans la prise de décision. Dans ce type de situation, les témoignages des personnes suggèrent parfois une certaine dépendance, non seulement sur le plan affectif, mais aussi sur le plan décisionnel. Dans certains cas, au contraire, elles semblent avoir hâte de sortir d'une relation d'accompagnement jugée trop encadrante afin de retrouver leur « liberté », ou elles regrettent le passage par un « centre d'hébergement » où « tout était contrôlé ».

Différents éléments structurels, tels que les règlements internes d'un hébergement collectif ou encore la loi de l'aide sociale peuvent ainsi mettre

des limites à la capacité de faire des choix, notamment en ce qui concerne le partage du logement. En même temps que l'on parle des soutiens à l'autonomie dont bénéficie la personne, il est également question des obstacles rencontrés, obstacles qui peuvent être perçus comme provenant autant de la personne elle-même et de ses relations passées, que de sa situation et de ses relations actuelles.

La « fierté » retrouvée

Avoir son propre logement et les moyens financiers minimalement nécessaires pour mener sa propre vie peut être une expérience radicalement nouvelle : « C'est la première fois de ma vie que je pense que je me sens autonome... Ça me donne une autonomie que je ne me souviens pas avoir eue. » Cette autonomie peut être présente déjà dans la recherche du logement. Une femme ayant trouvé elle-même son logement parle de sa « proactivité » : « D'habitude, le SRA nous aide à faire des recherches de logement et tout. Mais moi, [j'étais] pas mal proactive. » Une fois établie comme locataire, cette femme exprime la « fierté » de payer ses propres factures, de pouvoir « répondre à [ses] besoins primaires » : « Puis dans le fond, si je calcule toutes

les dépenses, Hydro-Québec, Vidéotron, c'est un petit peu plus cher que ça. Mais moi, je suis fière de payer ça. »

La plupart des participant·e·s, malgré des choix parfois limités en raison de leur situation financière ou sociale, mettent de l'avant leur capacité et leur désir d'exercer un contrôle sur l'ensemble des sphères de leur vie. Dans un cas, même si une intervenante est présente comme accompagnatrice, une femme insiste pour dire que ce n'est pas cette dernière qui prend les décisions : « Mon intervenante n'a jamais rien décidé pour moi. Tout ce que je te dis là, ce sont toutes des choses que j'ai décidées par moi-même. Il n'y a jamais personne qui m'a dit : "On devrait aller à l'IVAC." Je n'aurais pas accepté probablement si ça venait des autres. »

Manque de confiance

Le sentiment qu'on a eu tendance à prendre des mauvaises décisions peut miner la confiance de la personne dans sa propre capacité de décider. La notion de « mauvais choix » revient dans les propos de plusieurs personnes. Par exemple, un homme croit qu'il a fait une série de mauvais choix et qu'il avait besoin de quelqu'un pour faire des choix plus « ordonnés », pour ne pas être sujet à son « impulsivité » : Tous les choix que je faisais, c'était en fonction d'impulsivité, par peur, puis hypervigilance. Ce qui fait [...] des fois, que ce n'est pas des choix ordonnés, puis ce ne sont pas des choix simples. Fait que ça m'a amené à une suite d'événements que j'ai été chanceux de ne pas me ramasser en prison encore. » Ici, selon lui, c'est l'autonomie elle-même, exercée dans un contexte de vie marqué par la « peur », entre autres choses, qui l'a mené dans un cul-de-sac. C'est à partir de là qu'il aurait « écouté ce qu'on m'a dit, pour une fois, dans ma vie ».

Les personnes accompagnatrices sont souvent présentées dans les entrevues comme celles qui aident à faire les bons choix, reflétant la perception de la part des personnes qu'elles ne sont pas en mesure de faire ces choix elles-mêmes, ou du moins pas complètement.



© Siora Photography sur Unsplash

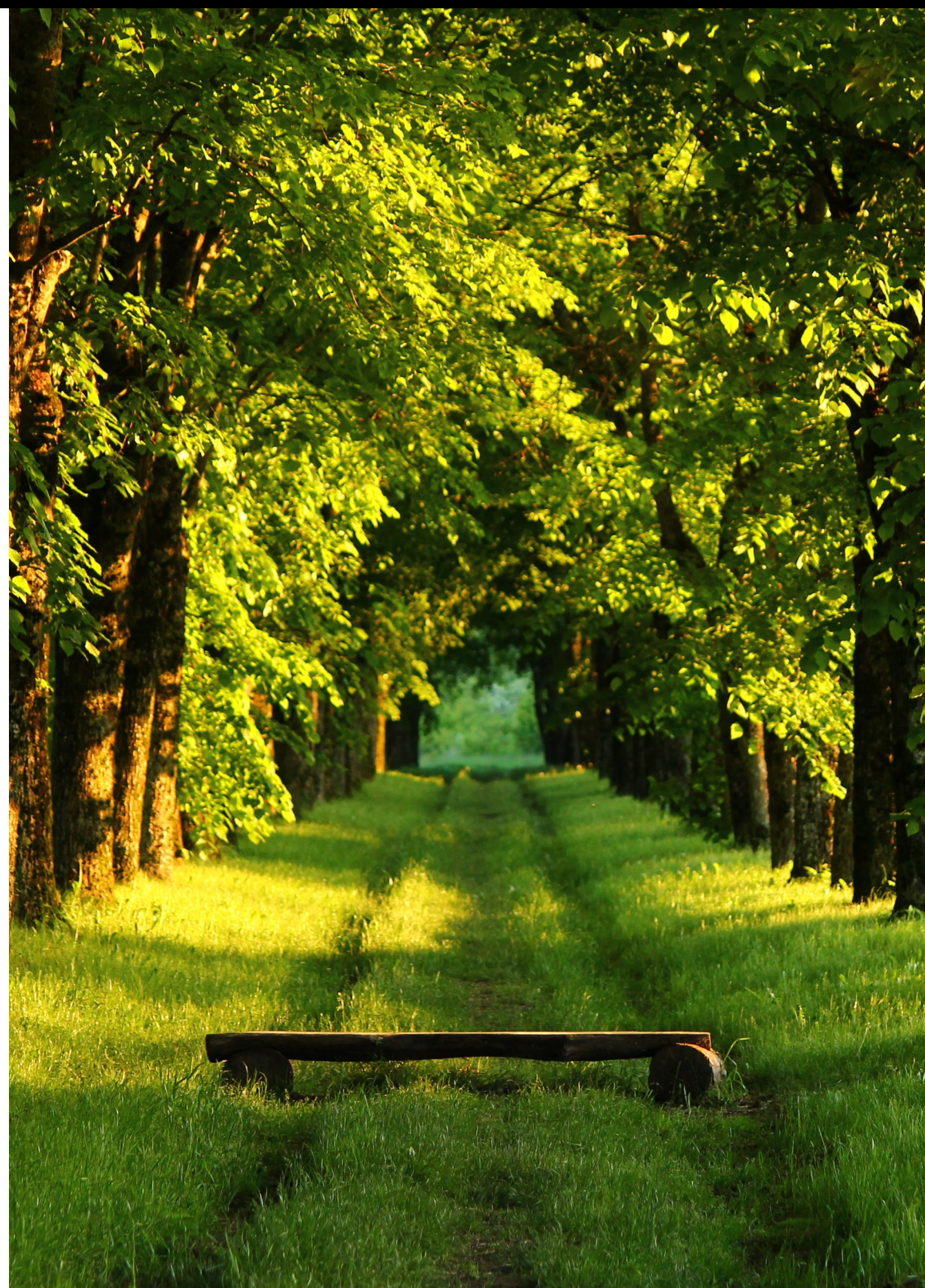
« À un moment donné, j'ai tout délégué »

Les personnes accompagnées décrivent différentes façons dont les personnes qui les accompagnent ont soutenu leur prise de décision. Une femme utilise « la balance décisionnelle... d'un côté les "pour", de l'autre côté les "contre". Puis là, ben j'écris tout, jusqu'à ce que je trouve la solution. J'ai fait beaucoup de thérapies dans ma vie, fait que j'ai pas mal d'outils. » Parfois, l'aide à la prise de décision, c'est exposer les conséquences de certains actes, en général ou sur la relation d'accompagnement elle-même :

“ Je ne voulais pas prendre mes médicaments. J'étais écoeurée, ça faisait rien que me rendre malade encore plus. J'arrêtais de les prendre. J'étais tellement en hostie que je ne les prenais plus. Deux mois après, j'étais à l'hôpital. Fait que là-dessus, je n'ai pas fait des bons choix. Fait que [mon intervenante] a dit : « Christ! Prends tes pilules, si tu ne les prends pas, moi je fais ça pour rien. » Elle m'a pas dit ça de même, parce que ça n'aurait pas été professionnel de dire... Ça aurait fait des menaces, puis de la manipulation. [...] je ne sais pas comment elle me l'a verbalisé, mais c'est ce qui fait que j'ai recommencé à les prendre. ”

Ce soutien à la responsabilité décisionnelle est également présent quand la personne a une entente de confiance. Contrairement au cas présenté précédemment, où une femme parle de sa « fierté » à payer ses propres factures, un homme témoigne de sa reconnaissance à l'endroit d'un organisme qui assume cette responsabilité pour lui : « Je suis avec [X] à [nom de l'organisme]. C'est elle qui fait mon budget. Elle paie ma partie loyer, elle paie Hydro-Québec, elle paie toutes mes affaires, autrement dit. Elle divise le reste en quatre et puis elle me donne à chaque semaine. » Ce soutien est apprécié et fait partie du processus d'apprentissage dans la gestion du budget, mais néanmoins peut diminuer l'autonomie décisionnelle de la personne, du moins à court terme.

La volonté exprimée par une femme de vouloir « continuer son cheminement », tout en étant



© Marina Logvin sur Unsplash

« supervisée », fait écho à ce type de situation où on ne se sent pas prêt à assumer pleinement son autonomie, surtout après la sortie d'une institution : « Je lui expliquais [à son intervenante] que j'étais sur le bord de finir ma thérapie puis que je ne me sentais pas encore prête à aller en appartement toute seule. Je me sentais encore trop fragile [...]. Fait qu'elle m'a parlé de [l'hébergement de transition], comme quoi je pouvais continuer à faire mon cheminement puis être supervisée. »

L'accompagnement peut entrer ici néanmoins dans une zone ambiguë. À quel moment le soutien à la prise de décision dans la gestion du quotidien devient-il « délégation »? Une femme parle de sa volonté de « retrouver la capacité » de « fonctionner toute seule ». En attendant, la personne accompagnatrice, qui est très présente dans sa vie, joue un rôle central dans la « gestion de [mon] agenda » : « À un moment donné, j'ai tout délégué. On a signé des procurations pour tout ça, c'était trop! Pour que mon intervenante s'en occupe. Elle gérait mon agenda, elle gérait mes rendez-vous, elle gère les appels. » Dans ce cas, les traumatismes vécus et

leur impact sur sa santé physique et mentale contribueraient à son incapacité à exercer pleinement son autonomie : « Je ne peux plus. J'arrive chez l'avocate, ça rentre, ça sort, j'arrive chez le médecin... Ma tête ne veut plus. Ce n'est pas l'effort qui ne veut pas être là [...]. Ma capacité à gérer n'est plus là. » Son incapacité à « gérer » son quotidien renforce sa dépendance à l'égard de son intervenante, malgré sa volonté exprimée de « retrouver » sa « capacité de fonctionner ». Cette dépendance aurait fait en sorte que « son intervenante » a ajouté sur son « contrat, entre guillemets » qu'elle (l'intervenante) devait faire : « d'autres tâches connexes »; ce qui comprend, entre autres choses, « qu'elle vient avec moi dans les organismes communautaires pour s'assurer que j'aie quelque chose à manger ».



© Victor Xok sur Unsplash

« Une fois par mois, ça serait beau »

Dans ce passage vers l'autonomie, la personne peut ainsi se retrouver dans une relation particulière qui vient répondre à ce qu'elle porte en elle comme expériences traumatiques ou manque de

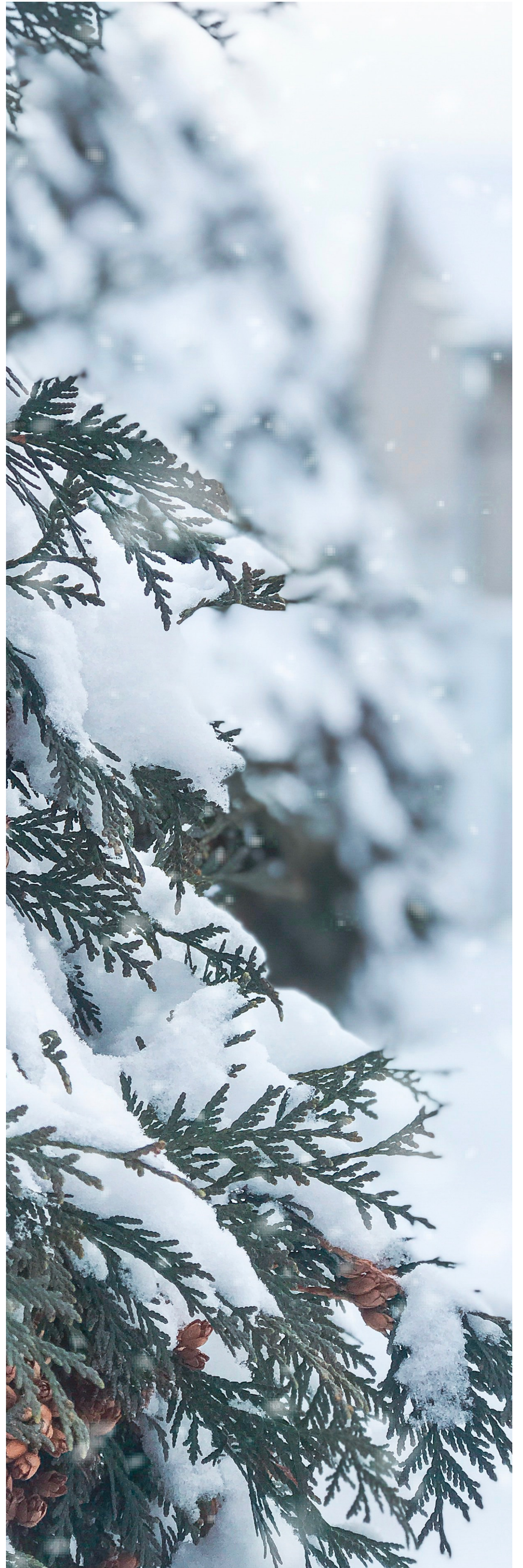
confiance : le lien qui se crée avec une personne accompagnatrice qui occupe une place centrale dans sa vie, notamment dans la prise de décision. Un homme semble vouloir se soustraire à un accompagnement jugé trop encadrant, tout en étant reconnaissant des bienfaits que cet accompagnement lui a apportés. Il se soumet à la règle du programme SRA selon laquelle il doit rencontrer son intervenant une fois par semaine, mais il dit ne pas avoir besoin de le rencontrer aussi fréquemment, comptant plutôt sur sa disponibilité par téléphone : « C'est ça, il faut se rencontrer régulièrement. [...] Fait que là, à un moment donné, quand est-ce qu'on va se voir une fois par mois? Je t'aime bien là, mais [...] une fois par mois, ça serait beau. »

L'intervenant, dans ce dernier cas, est toujours là pour l'aider et pour l'accompagner à ses rendez-vous au besoin, mais le répondant préfère généralement se débrouiller tout seul. Cependant, lorsqu'il se retrouve à l'hôpital, il apprécie l'aide de l'intervenant : « Il [l'intervenant] dit [...] “Veux-tu que je vienne avec toi?” Pas juste une fois là, c'est arrivé deux ou trois fois. “Veux-tu que j'aille avec toi? Pas de problème, regarde je peux aller vous chercher chez vous [...] Donne-moi ta clé, je vais te chercher ce que tu as besoin.” » Ce dernier exemple souligne le fait que l'autonomie n'est pas juste une question de prise de décision, mais aussi de pouvoir agir seul, de « faire » sans qu'il y ait toujours quelqu'un à côté. On pourrait dire que, pour cet homme, ce n'est ni le « faire pour » (de la part de l'intervenant), ni le « faire avec » qui est visé, mais le « faire sans ».

La volonté d'être plus autonome est aussi exprimée par un homme qui a vécu en « centre d'hébergement » où il critique le fait que « tout est contrôlé », même s'il s'agissait d'une « institution volontaire » : « On donne quasiment sa vie en rentrant là [...]. C'est une institution volontaire, c'est un centre d'hébergement. Tout est contrôlé : les médicaments, nos sorties. Il fallait que je sonne à toutes les fois. Ça devenait pesant un petit peu, beaucoup [...] J'avais vraiment crissement hâte de m'en aller de là pour ça. » Ce type d'expérience de « donner quasiment sa vie en rentrant là » peut faire regretter la « liberté » de la rue : « quand j'étais dans la rue, je n'avais rien, j'étais libre ». Le manque de liberté peut même vouloir dire

une sorte d'injonction à la socialisation : « tu sais quand on vient, on signe la feuille comme quoi on a fait du... Ils appellent ça du... J'ai le mot sur le bout de la langue, "relationnisme", quelque chose comme ça. » À un degré moindre, le manque de liberté résulte aussi de choix parfois limités, par exemple, quand l'engagement dans des activités de loisir repose sur les horaires et l'offre de services d'organismes communautaires. Comme pour cette femme qui doit attendre l'automne : « bien, pour le moment, je n'ai pas d'activités parce que les activités commencent en septembre ».

Du point de vue de ces personnes accompagnées, il y a congruence entre l'objectif et le souhait d'être autonome et le respect de l'autonomie des personnes comme principe fondamental de l'approche SRA. Le problème est plutôt le chemin qui mène à cette autonomie, chemin qui est non seulement marqué par un parcours de vie où la personne peut ne jamais avoir vécu une telle autonomie, mais aussi qui se vit dans des conditions difficiles où, entre autres, le dévouement des personnes qui accompagnent peut finir par entraver, paradoxalement, l'autonomie elle-même.



© Genesis Marasigan Castillo sur Unsplash